



Le CODE DE DEONTOLOGIE DU SERVICE PUBLIC PENITENTIAIRE, UN NOUVEAU MOYEN DE COERCITION ?!

Alors que les agents se mobilisent pour que des réformes de fond, qui modifient leurs pratiques professionnelles et leurs méthodes d'intervention, soient accompagnées des moyens humains et matériels indispensables...

Alors que les agents se mobilisent pour une égalité de traitement entre tous et l'arrêt du système de formation initiale avec pré-affectation, conduisant à un épuisement tant des jeunes professionnels que des anciens...

Alors que les agents demandent une revalorisation de leur statut et de leur régime indemnitaire, au même titre que d'autres professionnels tout aussi méritant de l'administration pénitentiaire...

Alors qu'après 4 mois d'une mobilisation historique, les décisions au national se font attendre...

Quelle est la réponse concrète de l'administration aux agents ? La menace pour certains, les sanctions réelles pour d'autres !!!

Sous couvert de son code de déontologie, et bien sûr du statut spécial, l'AP brandit désormais les sanctions. Si nous nous posons des questions sur le peu de professionnels ayant souhaité être assermentés, n'en comprenant pas la plus value, n'ayant pas été associés à sa rédaction, nous sommes convaincus maintenant des fins poursuivies... ORDRE ET DISCIPLINE !

QUE REPROCHE-TON AUX AGENTS ? UN TRAVAIL MAL FAIT OU NON FAIT.

Or comment qualifier un travail mal fait ou non fait quand les conditions de travail de nombreux services sont déjà si dégradées ? De quels qualificatifs useront la DAP, et les DISP, quand Septembre verra se découvrir davantage des services déjà peu attractifs ?

Assez de faux-semblants : ce code ne sert que l'AP soucieuse de soumettre ses agents au silence et à l'inaction ! Par contre si l'AP se souciait réellement des usagers et de leur prise en charge c'est bien l'ensemble des REP qu'il faut mettre en application !!!

Mais les **règles européennes de la probation** mettent en exergue la **nécessité pour les services de probation de respecter des normes qualitatives exigeantes tant sur le plan de la prise en charge des publics que dans la formation des personnels, l'organisation et les moyens des services.**

Depuis la conférence de consensus et la loi Taubira du 15/08/14, la probation et ses enjeux sont sur le devant de la scène politique et publique. Depuis de nombreux mois, les agents et leurs représentants s'investissent pour revoir les méthodologies d'intervention, les nouvelles possibilités de prise en charge, participent à de nombreuses formations pour accompagner ces changements dynamiques positifs pour le service public pénitentiaire. **Or en parallèle 3500 agents suivent 250 000 mesures, et toujours pas d'organigrammes de service !**

Ce n'est pas par un management de la peur et l'intimidation que ce mouvement s'éteindra mais bien par des accords signés et engageants qui prennent en considération les bouleversements de la probation française et respectant le travail des agents.